

## Le cimetière centre de Fleurance se végétalise pour une gestion plus écologique



Le cimetière centre de Fleurance se végétalise pour une gestion plus écologique

**La végétalisation** consiste à implanter des herbes à la croissance limitée et produisant beaucoup de racines, qui prennent la place des mauvaises herbes. Le résultat est le développement d'une verdure esthétique et maîtrisée qui ne présente que des avantages: lutte contre l'érosion des sols et les îlots de chaleur, préservation de la biodiversité, effets sur le bien-être et la santé des usagers, réduction du temps de désherbage, arrosage limité...

Depuis le début d'année, les agents du service cadre de vie œuvrent à la **végétalisation de nos cimetières fleurantins** en remplaçant progressivement le gravier par du gazon, implantant des arbustes dans les allées ainsi que des plantes couvre-sols qui fleurissent entre les tombes. Nécessitant peu d'entretien et sans pesticides, ces végétaux, particulièrement adaptés à notre climat, viendront embellir notre cimetière. Cet **entretien « zéro phyto »**

**confort des Fleurantins** qui en est garanti. Les graviers étaient trop souvent source de difficultés pour les personnes à mobilité réduite (fauteuils, cannes, etc.), les poussettes ou tout simplement pour se déplacer. Le choix de la végétalisation permettra d'apporter une chaleur supplémentaire dans ce lieu de recueillement. Aussi, l'engazonnement permet une **baisse des températures du sol l'été**

**pionnières dans le Gers** en ce qui concerne la gestion écologique de ses cimetières et fait même office d'exemple pour les communes voisines.

### Le tri sélectif s'invite dans vos cimetières fleurantins

**En collaboration avec le SIDEL, la Ville de Fleurance a fait installer des conteneurs de tri dans les 3 cimetières de la commune : Fleurance, Lagarde et Lamothe Endo.** Dès à présent, vous pourrez donc retrouver les conteneurs à couvercles jaunes pour le recyclage (pots de fleurs, bouteilles, films plastiques...), à couvercles noirs pour les ordures ménagères (mousse pour composition, fleurs et décoration plastiques, pots en terre cuite) et à couvercles verts pour les déchets verts (fleurs fanées, terre et plante en motte). Pour éviter tout gaspillage, des « **Espace Récup** » ont aussi été mis en place afin de vous permettre de déposer ou de récupérer des objets en bon état que vous n'utilisez plus (jardinières, vases, pots...). Aussi, dans une optique de **recyclage intégral**, une **zone de compostage** est en cours de création sur la commune, au lieu-dit Cordé, afin de **valoriser les biodéchets** du cimetière, mais aussi de la Ville. Tous ces déchets verts seront ensuite compostés afin d'en faire du terreau qui servira à l'entretien et à l'embellissement de la bastide.

Cette nouvelle action s'inscrit dans la continuité de la démarche d'écologie proposée par la municipalité aux Fleurantines et Fleurantins, et qui vit en phase avec les préoccupations actuelles.

### ÉCO-CIMETIERE

Cette aire de tri est réservée aux déchets de cimetière.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI AFIN DE GARANTIR LE RECYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS COLLECTÉS.

Les consignes de tri sont apposées sur chaque conteneur de l'aire.

DÉCHETS VERTS

compostage  
compost

DÉCHETS RECYCLABLES

série de recyclage  
objets recyclés

ORDURES MÉNAGÈRES

série d'embellissement

Plus d'informations auprès du SIDEL : [www.syndicats-lectoure.com](http://www.syndicats-lectoure.com)